

Consultation publique sur les **Fonds de l'UE dans le domaine des valeurs et de la mobilité.**
(Consultation ouverte du 9 janvier 2018 au 8 mars 2018)

Creative Europe

Question 35: Veuillez préciser en quoi les programmes/Fonds de l'UE apportent une valeur ajoutée par rapport à ce que les États membres pourraient réaliser au niveau national, régional et/ou local.

Le programme Média permet de faciliter les coproductions cinématographiques. Il a établi un réseau de salles donnant accès aux œuvres européennes et à la culture cinématographique européenne. Il permet également le développement de projets transnationaux en matière de "media literacy". Il supporte également les festivals de cinéma européen. Il s'agit d'exemples d'actions spécifiquement transeuropéennes. Le programme Média, créé voici plus de 25 ans est devenu un label de qualité reconnu sur le plan européen et international et qui rassemble les professionnels européens avec l'objectif de promouvoir la diversité culturelle européenne.

Question 36: Est-il nécessaire de modifier ou de compléter les objectifs des programmes/Fonds dans ce domaine d'action? Dans l'affirmative, quelles modifications seraient nécessaires ou souhaitables?

Les actions du programme MEDIA sont bien établies: soutien aux salles, soutien à la distribution, soutien à la production via le Slate funding et la nouvelle initiative sur les coproductions. A ceci s'ajoute le volet formation. Le vrai problème réside dans le fait que ce programme reste extrêmement modeste sur le plan budgétaire. Dans son ensemble, le programme Europe Creative représente 0.14% du budget général de l'UE. Il est impossible de prévoir d'autres objectifs sans envisager dans le même temps une augmentation du budget. Pour autant, si tel devait être le cas, notre association serait très favorable à la prise en compte d'une action nouvelle visant à faciliter l'exportation hors UE des programmes européens (cinéma et audiovisuel) tant par des instruments traditionnels (salles, TV) que numériques (lesquels impliquent un effort de recherche et développement (algorithmes) et de protection des œuvres (filtrage) assez conséquent.

Question 37: La Commission a recensé, à titre préliminaire, un certain nombre d'obstacles possibles susceptibles d'empêcher les programmes/Fonds actuels d'atteindre leurs objectifs. Dans quelle mesure s'appliquent-ils selon vous ?

Budget des programmes insuffisant pour réponse à la demande – dans une large mesure.

Question 38: Si vous souhaitez mettre en valeur un autre obstacle, décrivez-le ici (complément de la réponse à la question 37)

Le programme Europe Creative est budgété à hauteur de 1.462 millions d'euros pour la période 2014-2020 (7 ans), 28 pays membres de l'Union européenne plus les pays ayant une convention spéciale de partenariat sous réserve d'une participation financière y participent. Pour la période 2014-2020, le programme Média est budgétisé à hauteur de 818 millions d'euros, soit 56% du budget global de Creative Europe. On est donc passé de 464 millions pour la période de 2000-2006 et de 755 millions d'euros pour la période 2007-2013 à 818 millions. Cependant, cette augmentation est purement faciale dès lors que le nombre de pays bénéficiaires a augmenté de manière drastique du fait de l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale. Le programme Europe Creative représente 0,14% du budget général de l'Union européenne.

Les tâches de Média se sont accrues avec le lancement du mécanisme de garantie placé sous l'égide du Fonds Européen d'Investissement (FEI) et de la Banque Publique d'Investissement (BPI) en France. Ceci représente une charge nouvelle de 121 millions d'euros.

Question 40: Si vous souhaitez mettre en valeur un autre moyen de simplifier les programmes/Fonds et de réduire les charges, décrivez-le ici:

La coordination du Fonds de garantie avec les autres instruments financiers de l'UE serait un moyen de créer des leviers bien plus conséquents pour le secteur audiovisuel et cinématographique.

Question 41: Comment les synergies entre les Fonds/programmes pourraient-elles encore être renforcées dans ce domaine pour éviter de possibles chevauchements/doubles emplois? Par exemple, pourriez-vous envisager le regroupement/la fusion de certains programmes?

Il est a priori peu envisageable de fusionner le programme MEDIA avec d'autres programmes. Son champ d'application au secteur cinématographique et audiovisuel est bien circonscrit. Les objectifs de nature économique et culturelle également. Il s'agit d'un programme ayant une notoriété et ce programme a fait ses preuves.